

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DÉCEMBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Social de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mmes Laurence BOURGADE, Marie-Nicole FERNANDEZ, Gaëlle RIEU, Caroline DUFAURE, Sandrine FLAGEL, Muriel DARRIET, Mrs Nicolas REGNIER, Pierre LAMBEL, Jacques LIORET.

Etaient absents : Mme Chrystelle GUERIN donne pouvoir à Mme Marie-Nicole FERNANDEZ
Mme Ingrid GERVAIS donne pouvoir à M. Nicolas REGNIER
Mmes Catherine BIGOT, Vanessa DIAZ, Mrs. Jean-Marc HEINTZ,
Jean-Michel BENESE

Secrétaire de séance : M. Pierre LAMBEL

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 29 août 2018
2. Indemnités de conseil pour l'exercice 2018, allouées aux receveurs municipaux
3. Don au Secours Populaire Français pour un arbre de Noël
4. Questions diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme Laurence BOURGADE, Présidente du CCAS, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AOUT 2018

Approbation à l'**UNANIMITÉ** du compte-rendu du 29 août 2018

**2. - INDEMNITES DE CONSEIL POUR L'EXERCICE 2018 ALLOUEES AUX RECEVEURS
MUNICIPAUX**

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration le décompte de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au titre de l'année 2018 à Monsieur Daniel ARMENGAUD, trésorier à

Castres-Gironde, et à Madame Evelyne THOUARD, trésorière à Castres-Gironde, en application de l'arrêté interministériel du 06 novembre 1983.

Le montant de l'indemnité s'établit comme suit :

- Monsieur **Daniel ARMENGAUD**, gestion de 60 jours :
brut : 20.60 €
net : **18.65 €**

Le montant de l'indemnité s'établit comme suit :

- Madame **Evelyne THOUARD**, gestion de 300 jours :
brut : 26.73 €
net : **24.19 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à **11 voix POUR**,

APPROUVE le décompte présenté,

ALLOUE l'indemnité à taux plein, à Monsieur Daniel ARMENGAUD,

ALLOUE l'indemnité à taux plein, à Madame Evelyne THOUARD,

IMPUTE les dépenses au compte 6225 du BP 2018.

3.- Soutien financier à l'arbre de Noël 2018 du Comité des Graves du Secours Populaire

Le conseil d'administration du CCAS, Oui le rapport de Mme Laurence BOURGADE, Présidente du CCAS,

décide à l'**UNANIMITÉ**

de participer financièrement à l'arbre de Noël, organisé par le Comité des Graves du Secours Populaire au bénéfice des familles défavorisées des cantons de La Brède et Belin-Beliet le samedi 17 décembre 2018, dans la salle du foyer communal de Léognan, en **lui octroyant** une aide financière de **200 €**.

4.- Questions diverses

Pour faire suite aux interrogations posées concernant l'utilisation de l'aide octroyée au Comité des Graves du Secours Populaire, une demande d'information sera faite par courrier afin de pouvoir connaître les communes qui ont participé, comment s'est concrétisé cette aide, et si des familles ou des personnes Saint-Morillonaises en ont bénéficié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.